



# Erasme

UPEC, UNIVERSITÉ ENGAGÉE

## Guide du déposant

Appel à projets transformants  
Erasme 2023



UNIVERSITÉ  
PARIS-EST CRÉTEIL  
VAL DE MARNE



Ce programme a bénéficié d'une aide de l'État gérée par l'Agence Nationale de la Recherche au titre du programme d'Investissements d'avenir portant la référence «ANR-21-EXES-0009 »

# Déposez votre proposition de projet transformant !



Cet appel à projets est **ouvert à l'ensemble des membres la communauté universitaire UPEC**. De ce fait, certains candidats sont rodés à l'exercice de réponse aux appels à projets tandis que d'autres candidats découvriront totalement cette démarche.

**Toutes les initiatives transformantes sont les bienvenues dans le programme Erasme !**

Par conséquent, nous vous proposons ce guide du déposant simple et pédagogique qui permettra au plus grand nombre de participer à la transformation de notre université et de promouvoir l'engagement de sa communauté.

# Appel à projets transformants ERASME

## Déposez votre proposition de projet !



### ETAPE 1

**L'idée et l'équipe  
projet**

Tout projet prend naissance avec la formalisation d'une idée et la constitution de l'équipe projet...



### ETAPE 2

**Le dépôt de la lettre  
d'intention**

Le dépôt de la lettre d'intention constitue la première étape officielle de la candidature à l'appel à projets. Ce document, véritable carte d'identité de votre projet, présente le cadrage de votre projet.

**+ INFO**



### ETAPE 3

**La conformité du  
projet**

L'ensemble des lettres d'intention déposées sera analysé par les membres du Comex Erasmus. Leur mission : vérifier que votre projet répond aux critères d'éligibilité requis dans le cadre de cet appel.

**+ INFO**



### ETAPE 4

**Le dossier projet  
finalisé**

Le moment est venu de constituer le dossier projet qui présente les éléments détaillés de sa planification : budget prévisionnel, planning...

**+ INFO**



### ETAPE 5

**L'arbitrage du projet**

Les projets sont arbitrés par les experts du Groupe de Travail Evaluation Erasmus, en appui des instances universitaires...

**+ INFO**



## Etape 1 - Dépôt de la lettre d'intention

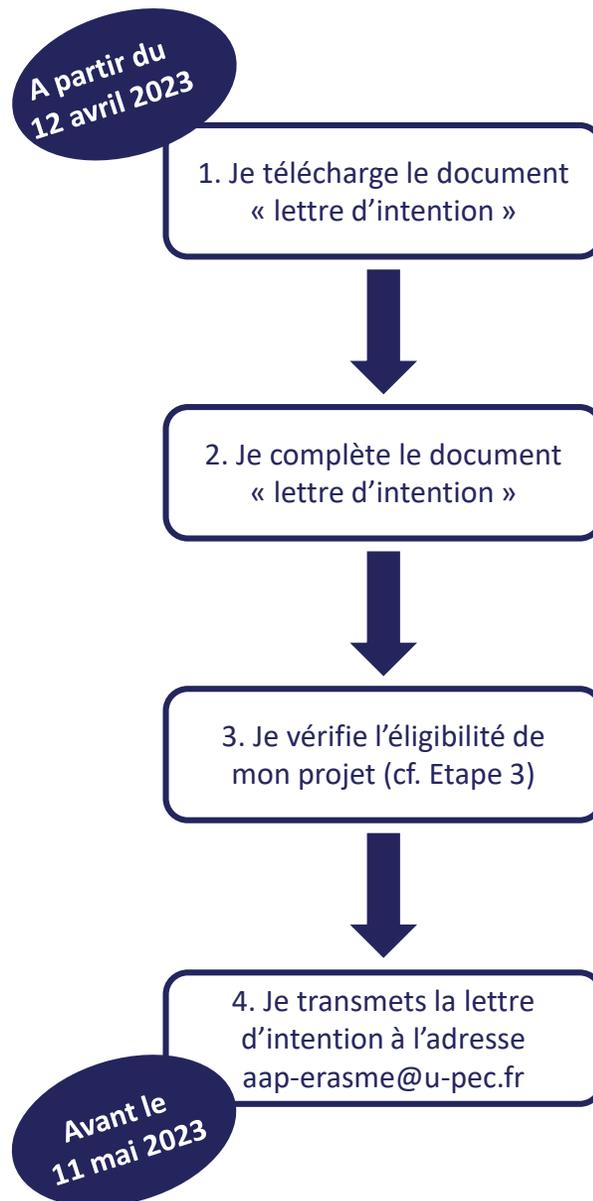
Le dépôt de la lettre d'intention constitue la **première étape** de candidature à l'appel à projets transformants Erasme.

Ce document contient des éléments relatifs aux porteurs et partenaires du projet, à ses objectifs et aux principaux éléments d'informations temporels et budgétaires. Ce document permettra au Comité Exécutif d'Erasme d'évaluer la recevabilité de votre projet en l'état.

La trame de la **lettre d'intention est téléchargeable** sous l'actualité. Seul ce document sera recevable pour acter votre candidature officielle à cet appel à projets.

La lettre d'intention doit être transmise par le porteur du projet à l'adresse email suivante : [aap-erasme@u-pec.fr](mailto:aap-erasme@u-pec.fr) avant le **Jeudi 11 Mai 2023 à 12h00**.

Pour toute question relative au dépôt de candidature, n'hésitez à nous solliciter via l'adresse email : [aap-erasme@u-pec.fr](mailto:aap-erasme@u-pec.fr)





## Etape 3 – Etude de l'éligibilité du projet

L'ensemble des lettres d'intentions déposées sera analysé par les membres du Comité Exécutif Erasme (Comex). Leur mission est d'évaluer si les projets présentés répondent, ou non, aux critères d'éligibilité requis dans le cadre de cet appel. Cette évaluation aboutira à l'émission d'un avis simple relatif à la conformité du projet.

**Si le projet est éligible, le Comex donne un « Go ».** Le déposant du projet est informé par email de la recevabilité du projet et il reçoit, en retour, la trame du dossier projet. L'équipe projet peut alors préparer la soumission **du dossier projet finalisé (Etape 4)**.

**Si le projet est évalué non éligible en l'état, le Comex donne un « No go ».** Le déposant du projet est informé par email. Il sera alors proposé à l'équipe projet, un **accompagnement personnalisé** assuré par l'équipe Erasme ou des membres de la Direction afin de produire une lettre d'intention et un dossier projet recevables.

Vous souhaitez vérifier que votre projet répond bien aux critères d'éligibilité du projet ? Nous vous invitons à répondre aux questions suivantes :

Le porteur de projet est un étudiant ou un personnel UPEC (BIATSS ou enseignant-chercheur) ?

Est-ce que le projet est co-construit avec l'ensemble des parties prenantes ?

Est-ce que l'équipe projet est constituée de membres appartenant à différentes communautés universitaires (étudiants, enseignants-chercheurs, BIATSS, partenaires...)

Est-ce que les objectifs du projet comportent deux valences ? Par exemple : recherche et enseignement, formation et réussite étudiante...

Est-ce que le projet s'inscrit dans l'une ou l'autre des thématiques prioritaires d'Erasme ?

Est-ce que le montant de financement demandé dans le cadre de l'appel à projet est inférieur ou égal à 150 k€ ?

Vous avez répondu « oui » à l'ensemble de ces questions ? Alors nous vous invitons à nous transmettre votre lettre d'intention !

Eligibilité du projet



## Etape 4 – Dépôt du dossier projet

Le dépôt de du dossier projet finalisé constitue la **seconde et dernière étape** de candidature à l'appel à projets transformants Erasme.

Ce dossier contient des éléments détaillés de planification du projet : la description des collaborations mises en place dans le cadre du projet, calendrier du projet, budget prévisionnel...

**La trame du dossier projet et ses éléments constitutifs vous seront communiqués via un email** par l'équipe projet Erasme. Seul ces documents seront recevables pour acter votre candidature officielle à cet appel à projets.

Le dossier projet complet doit être transmis par le porteur du projet à l'adresse email suivante : [aap-erasme@u-pec.fr](mailto:aap-erasme@u-pec.fr) **avant le Vendredi 16 Juin 2023 à 12h00.**

Pour toute question relative au dépôt de candidature, n'hésitez à nous solliciter via l'adresse email : [aap-erasme@u-pec.fr](mailto:aap-erasme@u-pec.fr)

A partir du  
17 mai 2023

1. Je reçois le « Go » du Comité Exécutif par email ainsi que les éléments du dossier projet



2. Je complète le document « dossier projet »



3. Je transmets le dossier projet à l'adresse [aap-erasme@u-pec.fr](mailto:aap-erasme@u-pec.fr)

Avant le  
16 juin 2023  
12h00



## Etape 5 – Expertise et arbitrage du projet

La procédure d'arbitrage fera intervenir le Comex, le Conseil Académique plénier et un Groupe de Travail Evaluation Erasme (GTEE) dont l'expertise appuiera le travail des deux instances. Nous vous invitons à consulter la note de cadrage pour connaître les détails quant à l'arbitrage des projets.

Le travail d'expertise et d'arbitrage s'étendra du 16 juin au 4 juillet 2023. Les déposants et les équipes projets recevront une réponse personnalisée à leur dépôt de candidature directement par email à compter du 6 juillet 2023.

L'ensemble de la communauté UPEC prendra connaissance de la liste des projets lauréats par le biais des canaux de communication de l'université.

Votre projet a été retenu ? Félicitations !!

L'équipe projet Erasme assurera le lien avec chaque équipe projet lauréate pour la mise en œuvre administrative et le suivi du projet.

La composition du GTEE est une véritable innovation qui s'inscrit parfaitement dans la philosophie Erasme ! En effet, ce groupe sera composé à part égales de membres issus des conseils élus et de membres non-élus qui auront répondu à un appel à candidatures.

Par ailleurs, les 3 communautés internes de l'UPEC seront représentées à parts égales. Ce groupe de travail sera composé de 8 étudiants, 8 personnels BIATSS et 8 personnels Enseignants-chercheurs. Ensemble, ils évalueront l'ensemble des projets.

Le saviez-vous ?